

## // ÉCONOMIE CIRCULAIRE

# TERRES EXCAVÉES/TERRES TRAITÉES : QUAND POURRONS-NOUS PARLER D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

Dans un rapport datant de décembre 2012<sup>1</sup>, La DRIEE Ile de France, diligentée par le Préfet de Région, a évalué l'impact du projet du Grand Paris en ce qui concerne le domaine des matériaux de construction (bois, argile, gypse/plâtre, granulats, etc...).

Avec 70 000 logements par an, les bureaux, les gares, les équipements et infrastructures associées, les objectifs de réalisation du Grand Paris vont entraîner à l'horizon 2030 une consommation annuelle accrue en matériaux de construction (+ 29 % de granulats de qualité béton par rapport à l'année 2008, année de référence qui précède les effets

conjoncturels) et fait ressortir en tout premier lieu, un risque avéré de tension sur les ressources en granulats.

En Ile-de-France, il apparaît également qu'au vu du rythme de production actuel de sables et graviers de la région (issus principalement des vallées alluviales de la Seine et de la Marne), l'objectif de conservation du taux de dépendance de la région Ile de France aux apports extérieurs, qui se situe aux alentours de 45 %, n'est pas complètement soutenable sur le long terme. Ce constat va obliger, et oblige d'ores et déjà, les acteurs du BTP à chercher des sources d'approvisionnement toujours plus

lointaines, pouvant être situées à plus de 250 km de la capitale, créant une augmentation de la circulation francilienne et de fortes tensions sur le transport.

En parallèle de ce constat, le projet du Grand Paris pourrait produire près de 60 millions de tonnes de déblais de nature très diverse, des remblais hétérogènes certes, mais aussi des terres naturelles de type sable, limon, argile, graviers... autant de matériaux potentiellement valorisables.

Dans le même temps, certains acteurs des SSP, gestionnaires de plateformes de traitement de terres polluées, ont porté des investissements conséquents dans le but de traiter mieux ou plus, à l'instar de ce qui a été fait dans les pays du Nord de l'Europe. En se dotant d'unités de traitement physico-chimique, ces acteurs lavent des sols pollués et produisent des sables et graviers inertes. Là aussi, si la proportion de sols traités évacués pour stockage en ISDND diminuait, les coûts de gestion des terres polluées permettraient d'absorber tout ou partie de l'augmentation de la TGAP (circulaire du 3 juillet 2018 sur la trajectoire TGAP) et de mettre en place



1- La soutenabilité du Grand Paris - L'approvisionnement en matériaux du Grand Paris - Note de problématique- Déc 2012.

un système de valorisation en tout point vertueux.

Pour autant, la réutilisation des terres excavées et la valorisation des terres traitées ou lavées sont insignifiantes, voire au point mort, au regard du défi que représente le projet du Grand Paris. La faute est directement liée à une réglementation déchets qui fait de tout matériau extrait et devant sortir du site, un déchet.

Alors que nos voisins européens (Belgique, Pays-Bas notamment) ont légiféré sur les sols<sup>2</sup>, ont défini ce qu'est un déchet et ce qui ne l'est pas, la France demeure le seul pays à imposer un statut de déchet aux terres excavées ainsi qu'aux terres traitées. Cet état de fait, associé à

la question de la chaîne de responsabilité des acteurs, à l'absence de critères environnementaux simples et à la lourdeur des procédures de caractérisation, génère une méfiance sur l'utilisation de matériaux alternatifs.

En outre, cette transposition différente de la directive cadre déchets de 2008 avec nos voisins du Nord de L'Europe, génère une distorsion de concurrence préjudiciable aux acteurs Français et à l'Etat. Des sols pollués sortent de Paris... et sont valorisés en Belgique et aux Pays Bas en échappant à la fiscalité environnementale française. Est-ce acceptable ? La valorisation de ces matériaux est certes confrontée au marché local de l'offre et de la demande et

le marché français ne sera jamais équivalent à celui existant aux Pays Bas en terme de besoin en remblais. Néanmoins, et en témoignent les dernières initiatives apparues (voir document d'information du CETU, guides du SRBTP, du CEREMA, le GT TEX, le programme VALTEX, les projets privés de Terreau Industriel ou BCR), la valorisation des matériaux excavés ou traités n'est pas un sujet dormant. Les acteurs ont clairement des ambitions sur le sujet. Mais l'impossibilité dogmatique de pouvoir valoriser bloque les initiatives et les investissements.

Alors quand parlerons-nous sérieusement d'économie circulaire en ce qui concerne les terres excavées et les terres traitées ?

Hervé MONTCLAIR - BIOGENIE

